

Évaluez votre niveau et conformez-vous au RGPD



► Qu'est ce que le RGPD ?

Le RGPD renforce les obligations des entreprises en matières de **gestion** et de **protection des données** à caractère **personnel** dont elles disposent. Les entreprises doivent en particulier **recenser les données**, identifier les plus sensibles, vérifier que ces données sont **protégées**, lister les **utilisations** qui en sont faites, et **informer** les tiers concernés.

► Qui est concerné par le RGPD ?

Toutes les entreprises européennes ou étrangères sont concernées dès lors qu'elles traitent les données personnelles* de citoyens européens.

► Quelle est l'échéance ?

Adopté le 27 avril 2016, le texte est entré en vigueur le 25 mai 2018.

► Quelles sanctions en cas de non-respect de vos obligations ?

Des sanctions importantes peuvent être prononcées, et notamment une amende maximale pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires réalisé.

+ Pourquoi nous faire confiance ?

A travers nos compétences en Audit, BDO 5^{ème} réseau mondial d'audit et de conseil, et notre équipe pluridisciplinaire, nous vous assurons la garantie d'un accompagnement personnalisé.

Nous disposons de l'expertise sectorielle et d'une expérience forte dans l'accompagnement des TPE et PME sur la conduite de grands projets d'audit et de transformation.

Pour mieux vous préparer à la mise en place du RGPD, BDO a développé un questionnaire gratuit et sécurisé dans l'objectif de mesurer votre niveau d'exposition au risque de non-conformité et définir votre besoin d'accompagnement.

Quizz RGPD
Évaluez votre
entreprise

Apprivoiser le RGPD est la meilleure façon d'en faire une opportunité.

NOTRE SOLUTION PERSONNALISÉE

► Étape 1 - Audit

Analyse de conformité juridique des traitements et de sécurité des données à caractère personnel. Entretiens avec différents acteurs clés : directeur d'agence, commerciaux, services administratifs / RH, sous-traitants clés (informatique...). Évaluation des processus concernés par le RGPD et de leur niveau de conformité.

► Étape 2 - Plan d'actions et gestion des risques

Révision en profondeur de votre politique de confidentialité. Revue des modalités d'exercice des droits des individus concernés, du recueil consentement au droit à l'oubli. Définition de la finalité de chaque traitement et de la durée de conservation des données. Mise en conformité des contrats fournisseurs : les sous-traitants sont co-responsables au regard du RGPD.

► Étape 3 (en option) - Organisation des processus internes

Accompagnement à la mise en place de processus internes pour garantir un haut niveau de protection permanent des données personnelles. Organiser les processus implique notamment de :

- Prendre en compte la protection des données personnelles dès la conception d'une application ou d'un traitement,
- Sensibiliser et organiser la remontée d'informations,
- Traiter les réclamations et les demandes des personnes concernées,
- Anticiper les violations de données.

Budget estimatif

Fourchette de 1 000€
à 2 000 €HT selon :

- L'organisation interne de l'agence accompagnée
- Le degré d'accompagnement sur le plan d'action souhaité

Mélanie FLOHIMONT CHAMPEIL
Consultante service juridique
04 76 09 50 54
melanie.flohimontchampeil@bdo.fr

www.bdo.fr

